



REPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
(MESR)**



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



**Université
de Lomé**



CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ELECTRICITE (CERME)

**RAPPORT PERIODIQUE DU PREMIER 2024 DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

Project ID No. Don IDA 536



PERIODE : JANVIER, FEVRIER ET MARS 2024

Table des matières

Informations générales sur le projet	4
I. Introduction	5
II. Brève synthèse de l'état de mise en œuvre du projet.....	7
III. Fonctionnement du projet en lien avec les aspects E&S	8
IV. État de la mise en œuvre du plan d'engagement environnemental et social (PEES).....	10
V. Etat de mise en œuvre des politiques de sauvegarde déclenchées	10
VI. Etat de mise en œuvre des instruments et/ou mesures E&S.....	11
6.1 Screening environnementaux et sociaux.....	11
6.2 Evaluation Environnementale et Sociale Stratégiques (EESS)	13
6.3 Etude d'impact environnemental et social (EIES).....	13
6.4 Audit environnemental et social.....	13
6.5 Analyse Environnementale et Sociale Préliminaire des études techniques.....	14
6.6. Clauses Environnementales et sociales et codes de bonnes conduites	14
6.7 Gestion des ressources naturelles et de la biodiversité	14
6.8 Gestion du patrimoine culturel.....	14
6.9 Gestion des pestes et pesticides.....	14
6.10 Gestion des différents types de déchets	15
6.11 Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	16-17
6.11.1 État des mesures d'atténuation contenues dans les PGES.....	16-17
6.11.2 Permis/licences/certificats nationaux et assurances.....	17
6.12 Gestion de la main d'œuvre.....	17
VII. État de mise en œuvre du plan d'action pour la réinstallation (PAR)	18
VIII. Mécanisme de règlement des plaintes (MGP) du projet.....	18
IX. Violence basées sur le genre (VBG), harcèlement sexuel (HS), exploitation et abus sexuels (EAS)	18
X. Mobilisation, implication et participation des parties prenantes	19
XI. GESTION DE LA SECURITE ET DE LA SURETE	19
11.1 Gestion de la sécurité en lien avec les accidents/incidents sur les chantiers du projet.....	19
11.2 Gestion de la sureté en lien avec la situation d'insécurité dans les zones d'intervention.....	20
XII. Renforcement de capacités	20
XIII. Autres activités environnementale et social exécutée.....	20

XIV.	Exigences administratives et autres applicables.....	20
XV.	Difficultés rencontrées et approches de solutions	20
XVI.	Perspectives	20
XVII.	Conclusion et recommandations	22
XVIII.	ANNEXES	22
	Annexe 1 : Tableau : Profil et conformité de la gestion de la main d'œuvre sur la période	22
	Annexe 2 : Rapports mensuels du chantier	23
	Annexe 3 : Tableau de bord du suivi de la gestion des déchets	24
	Annexe 4 : Etat d'avancement des recommandations de la précédente mission d'appui à la mise en œuvre du projet	24
	Annexe 5 : Synthèse des Activités HSE	25

Tableaux

Tableau 1 :	activités prévues et/ou entreprises pour le trimestre considéré	7
Tableau 2 :	emplois créés par le sous-projet de construction du bâtiment du CERME	9
Tableau 3 :	politiques opérationnelles (PO) de la Banque mondiale	10
Tableau 4 :	Point des screening environnemental et social réalisé	11
Tableau 5 :	nombre de DAO avec clauses environnementales et sociales et code de conduite	14
Tableau 6 :	stratégie de gestion des déchets	15
Tableau 7 :	liste des permis/licences/certificat/autorisation et assurances.....	17
Tableau 8 :	Registre des plaintes.....	18
Tableau 9 :	déclaration d'accident.....	19
Tableau 10 :	Actions retardées ou replanifiées	21
Tableau 11 :	Activités prévues pour le prochain trimestre	21

Informations générales sur le projet

Nom du projet	Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)
Montant du projet	6000.000\$ Us
Date d'approbation du conseil	30 octobre 2019
Date de mise en vigueur	09 Janvier 2020
Date revue à mi-parcours	Février 2023
Date de clôture	30 juin 2025
Extension ou Restructuration	Restructuration et extension
Unité de gestion de projet/ Agence de mise en œuvre	CERME-Université de Lomé
Catégorisation /classification du risque E&S	B
Politiques de sauvegardes E&S de la BM déclenchées ou Normes environnementales et sociales du Cadre environnemental et social (CES) de la BM pertinentes pour le projet	OP 4.01 : Évaluation environnementale et OP 4.11 : Ressources physiques et culturelles
Instruments cadres de sauvegardes E&S élaborés	CGES
Zone d'intervention du projet y compris communes	Université de Lomé
Bénéficiaires du projet	Enseignants, Etudiants et acteurs de production de l'énergie

I. Introduction

Le développement des pays industrialisés s'est fait grâce aux énergies fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz qui non seulement s'épuisent à terme mais aussi sont à l'origine de l'émission des gaz à effet de serre, avec comme impact principal le réchauffement de la planète et ses conséquences. Pour les pays en voie de développement, comme les pays de l'Afrique subsaharienne, leur développement passe par une augmentation de leur consommation énergétique qui doit se faire via une transition énergétique adéquate vers les énergies renouvelables et propres, pour un développement durable.

Au Togo et dans la sous-région, les déficits en énergie électrique se résument aux constats suivants :

- (i) trop de pertes dans la production, le transport et la distribution de l'électricité dues aux équipements vétustes et au non-respect des normes (assurance qualité) ;
- (ii) manque de personnel qualifié pour assurer le fonctionnement, la maintenance et la réparation des équipements modernes, conséquence de la fermeture depuis 20 ans de l'école inter-état d'électricité d'Abidjan (Côte d'Ivoire) de la sous-région ;
- (iii) formation des Masters Ingénieurs, généralistes (non spécialisés en électricité) en Génie Electrique par l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) de l'Université de Lomé ;
- (iv) formation trop théorique et fondamentale offerte par le département de physique.

Or, la promotion du secteur de l'électricité figure parmi les priorités des gouvernements africains. Dans cet ordre d'idées, l'Etat togolais, d'une part, adhère aux Objectifs de Développement Durable (ODD) en général et à l'ODD N°7 en particulier, et d'autre part, adopte la loi relative à la politique énergétique du Togo qui prévoit d'assurer l'accès à l'énergie à tous les Togolais d'ici à l'horizon 2030.

Afin d'apporter des solutions idoines et structurantes aux nombreux problèmes précités du sous-secteur de l'électricité, une nouvelle dynamique doit être insufflée à l'enseignement supérieur par la mise en place d'une structure novatrice. C'est dans cette perspective que le gouvernement Togolais à travers l'Université de Lomé, entendant insuffler une nouvelle dynamique à la recherche et à la formation à travers des structures qui doivent accroître la quantité et la qualité du capital humain indispensable au sous-secteur de l'Electricité, a créé le Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) le 30 Octobre 2019 par arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il compte parmi les 44 Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact du Développement (CEA-Impact) des 12 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, financés par la Banque Mondiale.

L'objectif du développement du CEA Impact est d'améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire dans certaines universités grâce à la spécialisation et collaboration régionales. Les projets du CEA Impact au Togo sont classés dans la catégorie B.

Dans le cadre du Projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA-Impact) initiés par la Banque mondiale pour améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) de l'Université de Lomé.

Au plan national, le CERME est logé au sein de l'Université de Lomé et travaille en étroite collaboration avec le Département du Génie Electrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) et le Département de Physique de la Faculté des Sciences (FDS).

La mise en œuvre du projet se fait à travers 3 composantes, à savoir :

Composante 1 : le renforcement des capacités des établissements universitaires de 12 pays compétitivement sélectionnés pour consolider ou instaurer des CEA. Ces CEA fourniront une formation et de la recherche appliquée régionale de qualité, répondant à la demande et de la recherche appliquée en partenariat tant avec des établissements universitaires régionaux et internationaux qu'avec des employeurs et industriels concernés.

Composante 2 : consiste en des activités régionales destinées à appuyer les institutions et les gouvernements de la région à acquérir l'assistance technique et éducation auprès des ACE.

Composante 3 : appui à l'élaboration des politiques régionales, de gestion, de suivi et évaluation des projets.

Toutes ces composantes nécessitent le respect des mesures environnementales et sociales et plus spécifiquement les sous-projets de constructions.

Le CERME a entrepris des travaux de construction des blocs administratifs, pédagogiques et techniques du Centre dot les travaux ont été confiés au groupement d'entreprises NAD BTP/AG SERVICES pour un délai d'exécution de 10 mois (2 octobre 2023 au 2 juillet 2024).

De manière spécifique, il s'agit de :

- L'aménagement d'une surface de 2400 m² au sein de l'université de Lomé ;
- L'exécution des travaux de construction d'un bâtiment de quatre étages couverts de toiture surmontée de panneaux solaires ;
- L'exploitations du bâtiment à des fins d'enseignement universitaires et de recherche.

Ce rapport permet de retracer les activités en matière de sauvegarde environnementale et sociale qui se sont déroulées au cours du premier trimestre de l'année 2024.

II. Brève synthèse de l'état de mise en œuvre du projet

Les activités prévues et/ou entreprises sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : activités prévues et/ou entreprises pour le trimestre considéré

Ordre	Description des travaux	Description des activités de suivi	Indicateurs de suivi	Echéance/Fréquence (mensuelle, trimestrielle)
01	Suivi santé, sécurité et environnement des travaux de construction du bâtiment du CERME	Vérification de validité de l'assurance tous risques, des mesures de protection sociale, les produits de la boîte à pharmacie, port effectif des EPI, hygiène et assainissement du chantier, la gestion des déchets, la gestion des plaintes, etc. (annexe 4)	<p>Nombre de mesures prescrite et adapté à l'impact</p> <p>Le nombre d'EPI acheté</p> <p>Nombre de travailleurs ayant effectivement arboré/porté leur EPI convenablement</p> <p>Nombre de ¼ HSE organisé pour le port systématique des EPI</p> <p>Niveau de propreté du chantier</p> <p>Nombre de bac à ordure par type de déchets</p> <p>Respect du délai de transmission du PGES Chantier,</p>	Continu

			CC, MGRP par l'entreprise en charge des travaux	
02	Suivi de la mise en œuvre des instruments et outils de sauvegardes environnementale et sociale	Suivi de la mise en œuvre des instruments et outils de sauvegardes du projet Prise en compte des spécifications des Sauvegardes E&S dans les DAO de tous les soumissionnaires/du/de s entreprises	Nombre d'outils de sauvegardes élaborés et transmis à l'AUA et à la BM pour avis Nombre de documents ayant reçu l'ANO de la BM Nombre de DAO ayant intégrés les spécifications sur les Sauvegardes	Continu
03	Appui à la gestion des plaintes du projet	Rapports de résolution des plaintes	Nombre de rapport de résolution des plaintes	Continu
04	Elaboration de rapports trimestriels	Rapport élaboré et transmis à la Banque	Rapports trimestriels transmis dans le délai et approuvé par l'AUA et la BM	Avril 2024

III. Fonctionnement du projet en lien avec les aspects E&S

Au niveau de la Direction CERME : Le CERME dispose d'un point focal en Sauvegarde Environnementale et Sociale. Il se fait aider dans sa tâche par un expert en sauvegardes environnementale et sociale des CEA Impact du Togo.

Au niveau du chantier : Le groupement d'entreprises NAD BTP/AG SERVICES dispose également d'un spécialiste HSE qui est sur le site en permanence pour veiller au respect des

mesures, au suivi de la mise en œuvre des outils spécifiques et à produire les rapports mensuels de suivi environnemental et social.

Création d'emplois : Les emplois créés par CERME et sur le chantier de construction du bâtiment du CERME se résument dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : emplois créés par le sous-projet de construction du bâtiment du CERME

Centre/Sites	Spécialistes/Directeurs/Ingénieurs, architectes et chefs chantiers		Point Focal SES/Responsable santé, sécurité et environnement de l'entreprise		Ouvriers/employés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CERME	12	03	01	00	00	00
Construction du bâtiment du CERME	05	00	01	00	20	00

Commenté [DW1]: Qu'en est il de la création d'emploi au niveau du CERME?

Production des rapports : Avant le début des travaux de génie civil, le groupement d'entreprises AG Services et NAD BTP a élaboré et soumis à l'approbation de la Banque mondiale, le PGES chantier, le PPGED, le PPSPS et le PAE. Tous les travailleurs du groupement ont signé le code de conduite du projet avant d'être enrôlé pour les travaux.

Commenté [DW2]: Veuillez préciser la production des documents de sauvegarde E&S par l'entreprise : PGES Travaux, PHSS, Code de conduite, PPES, etc...

Le groupement d'entreprises AG Services et NAD BTP transmet ses rapports E&S mensuellement au projet aussi fait un rapport global sur l'état d'avancement du chantier.

Ces rapports mensuels abordent les principaux points suivants :

- Assurance tous risques chantier, assurance individuelle accident, contrat avec un centre de chantier le plus proche du chantier, contrat de collecte de déchets du chantier, contrats de travail avec les travailleurs, codes de conduites signés ;
- Equipements de protection Individuelle et Equipement de protection collective mobilisés ;
- Différents produits de la boîte à pharmacie du chantier ;
- Mesures d'hygiène et d'assainissement mise en place sur le chantier ;
- Différentes formations en santé, Sécurité et Environnement organisées ;
- Différents types de signalisations qui sont implantés à l'extérieur et à l'intérieur du chantier ;
- Mesures sécuritaires du chantier ;
- Incidents / accidents enregistrés ;
- Plaintes enregistrées ;
- Difficultés rencontrées et approches de solution ;

➤ etc.

IV. État de la mise en œuvre du plan d'engagement environnemental et social (PEES)

Les projets du CEA Impact ne sont pas inscrits dans le cadre environnemental et social de la Banque mondiale donc le PEES n'est pas préparé.

V. Etat de mise en œuvre des politiques de sauvegarde déclenchées

Le projet évolue avec les politiques opérationnelles de la Banque mondiale (OP) et les OP 4.01 et OP 4.11 ont été déclenchées.

Tableau 3 : politiques opérationnelles (PO) de la Banque mondiale

OP	Titre	Exigences	État de mise en œuvre (Mise en œuvre/non mise en œuvre/différée)	Justification des retards/lacunes	Mesures à prendre et Délais
4.01	Évaluation environnementale	PGES y compris le Plan de santé et de sécurité	Mise en œuvre avec la préparation du CGES, EIES, PGES et outils spécifiques des chantiers		
4.04	Habitats naturels	Plan de gestion des écosystèmes	Non déclenchée		
4.09	Gestion des pestes et lutte antiparasitaire	Plan intégré de lutte antiparasitaire	Non déclenchée		
4.10	Peuples autochtones	Plan de développement des peuples autochtones	Non déclenchée		
4.11	Ressources physiques et culturelles	Procédures de sauvetages/conservation des Ressources physiques et culturelles	Déclenchée Aucune ressource physique et culturelle n'a été découverte.		

4.12	Réinstallation involontaire	Plan d'action de réinstallation	Non déclenchée Le site du sous-projet est logé au sein du domaine de l'Université de Lomé (UL) et n'implique pas un déplacement de la population ou une affectation des biens.		
4.36	Foresterie	Plan de gestion des forêts	Non déclenchée		
4.37	Sécurité des barrages	Plan de sécurité et de mesure d'urgence des barrages	Non déclenchée		
7.50	Projets sur les voies navigables internationales	Notifications de renonciation/ou riveraines	Non déclenchée		
7.60	Projets dans les zones contestées	Approbation LEG et MD de procéder	Non déclenchée		

VI. Etat de mise en œuvre des instruments et/ou mesures E&S

6.1 Screening environnementaux et sociaux

Tableau 4 : Point des screening environnemental et social réalisé

N°	Nom du sous-projet avec la localisation	Synthèse des impacts négatifs/positifs majeurs	Mesures clés proposées	Catégorie E&S ou Niveau de risque E&S	Travail environnemental	Travail social	Observations (Préciser si validation de la catégorisation/niveau de risque réalisée par la BM ou l'Agence en charge de l'E&S)
1	La sélection environnementale et sociale du site du sous-projet de construction du bâtiment du CERME	Les impacts/risques environnementaux et sociaux sont altération de la qualité de l'air due au soulèvement de poussière, risque de pollution du sol et des eaux de surface par les déchets issus des travaux, risques de la santé et de la sécurité des ouvriers, des étudiants, du personnel enseignant, des riverains, les risques de violence basée sur le genre, de violence contre les enfants, etc.	Sensibilisation et formation des parties prenantes sur les mesures de santé et sécurité au travail, dotations des chantiers en assurances tous risques y compris les individuels accidents, protection sociale des travailleurs, développement du MGP au chantier, etc.	Sous-projets à risques modérés	Elaboration de l'EIES simplifiée et des outils spécifiques du chantier (PGES chantier, PPGE D, PPSPS, et PAE)	Elaboration du MGP et code de conduite du chantier	La catégorie environnementale et sociale a été validée par l'ANGE et BM
2	La sélection environnementale et sociale du site du sous-projet	Les impacts/risques environnementaux et sociaux sont altération de la qualité de l'air due au soulèvement de poussière, risque de	Sensibilisation et formation des parties prenantes sur les mesures de	Sous-projets à risques	Elaboration des outils spécifiques du	Elaboration du MGP et code de conduite	La catégorie environnementale et sociale a été validée par

N°	Nom du sous-projet avec la localisation	Synthèse des impacts négatifs/positifs majeurs	Mesures clés proposées	Catégorie E&S ou Niveau de risque E&S	Travail environnemental	Travail social	Observations (Préciser si validation de la catégorisation/niveau de risque réalisée par la BM ou l'Agence en charge de l'E&S)
	de rénovation de trois salles à l'INSE	pollution du sol et des eaux de surface par les déchets issus des travaux, risques de la santé et de la sécurité des ouvriers, des étudiants, du personnel enseignant, des riverains, les risques de violence basée sur le genre, de violence contre les enfants, etc.	santé et sécurité au travail, dotations des chantiers en assurances tous risques y compris les individuels accidents, protection sociale des travailleurs, développement du MGP au chantier, etc.	faibles	chantier (PGES chantier, PPGE D, PPSPS, et PAE)	e du chantier	l'ANGE et BM

6.2 Evaluation Environnementale et Sociale Stratégiques (EESS)

A la phase de préparation des projets des CEA Impact du Togo, le MESR a élaboré un CGES qui a été validé en atelier par l'ANGE en décembre 2018 et approuvés par la Banque mondiale.

6.3 Etude d'impact environnemental et social (EIES)

Le CERME a préparé un rapport d'étude d'impact environnementale et sociale (EIES) simplifiée en janvier 2023. Le rapport de sélection environnementale et sociale a classé ledit sous-projet dans la catégorie B.

6.4 Audit environnemental et social

Le projet du CERME n'a pas encore préparé un audit environnemental et social.

Commenté [DW3]: Veuillez préciser qu'un audit E&S est prévu, et la période de réalisation de cet audit E&S

Commenté [iA4R3]: Pour l'instant aucun audit n'est prévu

6.5 Analyse Environnementale et Sociale Préliminaire des études techniques

Les études techniques ont montré que le sol du site du sous-projet peut être considéré relativement comme homogène et constitué de sable argileux jusqu'à une profondeur d'environ 2 m et recouvert par une couche de couvert végétale d'épaisseur variable. Ainsi, les contraintes admissibles à considérer pour les calculs des fondations aux états limites ultimes et de service ont été définies dans le respect des normes en vigueur et les règles de l'art.

6.6. Clauses Environnementales et sociales et codes de bonnes conduites

Tableau 5 : nombre de DAO avec clauses environnementales et sociales et code de conduite

N°	Nombre de DAO des sous-projets ayant bénéficié de clauses environnementales et sociales	Nombre de personnes ayant signé les codes de bonnes conduites	Commentaires
1	Un DAO du sous-projet travaux de construction du bâtiment du CERME	20 personnes	

6.7 Gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

Conformément au rapport de l'EIES simplifiée, un reboisement compensatoire d'un hectare après les travaux sera réalisé avec les jeunes plans à croissance rapide et protégées.

6.8 Gestion du patrimoine culturel

Sur les projets du CEA Impact du Togo, il est prévu qu'en cas de découverte de vestiges culturels et archéologiques, il sera mis en œuvre une procédure de « découverte fortuite » comprenant (i) une étude d'évaluation des ressources culturelles par des autorités compétentes ; et (ii) soit une exclusion du site, soit la création et la mise en œuvre d'un plan de protection des ressources culturelles suivant la procédure nationale en la matière.

Ainsi, au cours des travaux sur le projet, si un vestige culturel est découvert, les mesures suivantes seront immédiatement prises :

- ✓ suspendre les travaux dans la zone de découverte ;
- ✓ baliser toute l'emprise d'exécution des travaux et y interdire tout accès (mettre en place des panneaux) ;
- ✓ prendre attache avec la commission nationale du patrimoine culturel (CNPC) au sein du ministère de la culture et du tourisme en cas de découverte.

Sur les différents sites du projet, aucune découverte n'a été signalée pour le moment.

6.9 Gestion des pestes et pesticides

La mise en œuvre des activités projets des CEA Impact du Togo n'implique pas la gestion des pestes et pesticides. Ainsi, aucun plan de gestion des pestes et pesticides n'a été préparé.

Commenté [DW5]: Quelle superficie sera planté en compensation?
Quels seront les sites concernés?
Quelles espèces seront plantées?
Qui fera ce replanting?

Commenté [iA6R5]: Au moment opportun l'UL mettra à la disposition du projet des sites de reboisement et les espèces seront choisies ensemble avec la direction régionale de l'environnement ou l'ANGE

6.10 Gestion des différents types de déchets

Les déchets générés par le CERME sont collectés dans des poubelles et les services de la Direction de la gestion du domaine universitaire (DGDU) au sein de l'UL se charge de leur gestion (collecte, transport, etc.).

Le groupement d'entreprises NAD BTP/ AG Services d'exécution des travaux du CERME a préparé le plan particulier de gestion et d'élimination des déchets (PPGD) chantier pour les travaux de construction du bâtiment du CERME.

Ce plan particulier de gestion et d'élimination des déchets (PPGD) de chantier vise à préciser les moyens matériels et techniques à prévoir pour la gestion des déchets de chantier ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre.

Les méthodes et/ou actions mises en place pour gérer ces déchets sur le chantier sont résumées dans le tableau 6 et dans l'annexe 3.

Tableau 6 : stratégie de gestion des déchets par la méthode de traitement recommandée

Nature des déchets	Types de déchets	Prévention	Collecte et/ou Stockage	Traitement
Solides	Matériaux de déblais	Limiter/réduire la production Remblais sur le chantier	Tri préliminaire ; Collecte par les Camions bennes	-Mise en dépôt des excédents en lieux, agréés par la Mairie -Utilisés, si possible, comme remblais dans les zones d'emprunts ou carrières
	Granulats, Bétons, Gravats	Limiter/réduire la production et réutiliser si possible	Tri préliminaire ; Collecte par les camions bennes	-Mise en dépôt en des lieux agréés par la Mairie -Remblais des carrières
	Métaux	Commander la quantité nécessaire et réutiliser si possible	Entreposer sur une aire aménagée	-Filière locale de récupération (Ferrailleur, Artisans, etc.)
	Bois	Commander la quantité nécessaire et réutiliser si possible	Entreposer sur une aire aménagée	-Filière locale de récupération (Boulangerie, Commerçants etc.)
	Déchets assimilés aux ordures ménagères (restes)	Limiter/réduire la production ; Éliminer dès l'achat, toutes	Mettre dans des bacs à ordures	-Les déchets sont envoyés vers le point de collecte à la décharge municipale

Commenté [DW7]: Veuillez évoquer également la gestion des déchets au sein du Centre

Commenté [DW8]: Il s'agit du rapport trimestriel, veuillez préciser ce qui est fait ou a été réellement fait...

Autrement vous pouvez préciser au niveau de l'intitulé dans le tableau qu'il s'agit de la méthode de traitement recommandée

Faire de même pour toutes les mesures ci-dessous

Commenté [iA9R8]: Ok

Nature des déchets	Types de déchets	Prévention	Collecte et/ou Stockage	Traitement
	d'aliments, d'emballages d'aliments, de papier, etc.)	substances susceptibles de devenir des déchets		
	Déchets inertes souillés	Limiter/réduire la production ; Manipuler les produits dangereux avec précaution	Entreposer sur une aire étanche	-Elimination par une entreprise autorisée
	Batteries et emballage souillés	Limiter/réduire la production	Stocker dans des récipients étanches spécifiques	-Elimination par une entreprise autorisée
Liquides	Peintures	Commander la quantité nécessaire et réutiliser si possible	Stocker dans des récipients étanches	-Filière locale de récupération Réutilisation sur autre chantier
	Huiles usagées	Limiter/réduire la production -Utiliser des lubrifiants de qualité	Stocker dans des récipients étanches selon les règles de l'art	-Elimination par une entreprise autorisée - Faire la vidange des véhicules dans les stations-services
	Eaux usées (eaux grises et eaux vannes)	Limiter/réduire la production Utilisation d'équipements sanitaires hydro-économiques	Système d'assainissement individuel approprié	-Elimination des excréments par une entreprise autorisée.
	Laitance de béton	Bien quantifier les besoins en matériaux et en matières premières	Bassin de décantation	-Rejet ou réutilisation des eaux ; -Elimination des dépôts (similaire à celle des déchets inertes.)

Commenté [DW10]: Comment se fait cette réutilisation des peintures sur d'autres chantiers?

Commenté [DW11]: Laquelle???

Veillez noter qu'il s'agit du rapport des activités menées. On s'attend à voir/lire ce qui a été effectivement/réellement fait sur le terrain tout au long de la période concernée pour ce rapport

Veillez joindre en annexe l'accord/autorisation

Commenté [iA12R11]: Ok

Commenté [DW13]: Laquelle???

Veillez noter qu'il s'agit du rapport des activités menées. On s'attend à voir/lire ce qui a été effectivement/réellement fait sur le terrain tout au long de la période concernée pour ce rapport

Veillez joindre en annexe l'accord/autorisation

Commenté [iA14R13]: Ok

Commenté [DW15]: Avez-vous évalué les normes de rejet autorisées dans le pays? Si non, bien vouloir le faire et préciser les mesures en cas de dépassement de ces normes

Commenté [iA16R15]: Ok

6.11 Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

6.11.1 État des mesures d'atténuation contenues dans les PGES

Le suivi de la mise en œuvre du PGES chantier des travaux de construction du bâtiment du CERME se fait par une équipe de sauvegardes composée d'un responsable santé, sécurité et environnement du groupement d'entreprises AG Services et NAD BTP, le point focal sauvegardes

du CERVME et l'expert en sauvegardes des CEA Impact du Togo. L'équipe de sauvegardes de la Banque mondiale organise des missions périodiques de supervision du projet.

Les mesures /actions mise en œuvre au cours de ce premier trimestre 2024 porte sur la poursuite du suivi santé, sécurité et environnement du PGES des travaux de construction du bâtiment du CERME. Les actions ont porté sur la vérification de validité de l'assurance tous risques, des mesures de protection sociale, les produits de la boîte à pharmacie, port effectif des EPI, hygiène et assainissement du chantier, la gestion des déchets, la gestion des plaintes, etc. ainsi que l'organisation des quarts d'heures sur la santé, sécurité et environnement.

Les rapports mensuels de mis en œuvre des mesures d'hygiène, santé, sécurité et environnement du chantier sont produits par le groupement d'entreprises NAD BTP/AG Services (annexe 2).

L'ANGE est chargée de faire le suivi de la conformité environnementale et sociale du projet au niveau national.

6.11.2 Permis/licences/certificats nationaux et assurances

Le certificat d'approbation environnementale et sociale a été délivré au CGES des CEA Impact du Togo par le Ministère des ressources forestières et de l'environnement.

Le groupement d'entreprises NAD BTP /AG Services a eu à doter le chantier d'une assurance tous risques chantier (tableau).

Tableau 7 : liste des permis/licences/certificat/autorisation et assurances

N°	Permis/licences/certificats nationaux et assurances obtenus	Structure ayant délivré le document	Date d'obtention	Période de couverture	Observations (Point d'attention a signaler)
01	Assurance tous risques chantier pour une durée de 10 mois	SANLAM	9 août 2023	9 mai 2024	

6.12 Gestion de la main d'œuvre

Le groupement d'entreprises NAD BTP/AG Services a signé les contrats de travail avec son personnel clé. Elle a signé également les contrats de sous-traitance avec le chef maçon, le chef menuisier, le chef ferrailleur, etc.

[Le CERME a également signé des contrats de travail avec les spécialistes recrutés sur le projet.](#)

Commenté [DW17]: Veuillez indiquer également la main d'œuvre du Centre

VII. État de mise en œuvre du plan d'action pour la réinstallation (PAR)

Pour le moment, aucun site n'a fait l'objet de préparation d'un PAR.

VIII. Mécanisme de règlement des plaintes (MGP) du projet

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est préparé et est fonctionnel.

Les comités de gestion des plaintes ont été mis en place et les membres de ces comités ont été formés sur l'enregistrement, la résolution et la documentation des plaintes. La durée de résolution d'une plainte est de 7 jours calendaires. Un point est fait mensuellement sur la gestion des plaintes (annexe 2).

Pour l'instant, aucune plainte n'a été enregistrée.

Tableau 8 : Registre des plaintes

No. de plainte	Date de dépôt de la plainte	Nom du plaignant	Contact du plaignant	Sexe et âge du plaignant	Sujet de la plainte	Site des travaux concernés par la plainte	Plainte enregistrée (Oui/Non)	Canal de dépôt de la plainte	Notification au plaignant	Date d'enregistrement de la plainte	Mesures correctives proposées	Date de mise en œuvre de mesures correctives	Plainte résolue (Oui/Non)	Date de résolution de la plainte	Date de clôture de la plainte
NEANT															

IX. Violence basées sur le genre (VBG), harcèlement sexuel (HS), exploitation et abus sexuels (EAS)

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) intégrant les mesures de prévention des VBG est préparé et est opérationnel.

Le personnel CERME, les étudiants et les employés du groupement d'entreprises NAD BTP /AG Services ont été formés sur le code de conduite, l'enregistrement, la résolution et la documentation des plaintes. Un point est fait mensuellement sur la gestion des plaintes (annexe 2).

Tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ont tous signé le code de bonne conduite.

Au cours de ce 1^{ère} trimestre 2024, aucune plainte relative aux VBG, n'a été enregistrée sur le projet.

X. Mobilisation, implication et participation des parties prenantes

Les activités de mobilisation des parties prenantes portent sur la formation des employés du groupement d'entreprises NAD BTP /AG Services et des quarts d'heures sur la santé et sécurité au chantier.

La liste des sensibilisations/formations effectuées est résumée dans le tableau suivant :

Dates	Thèmes	Effectif des participants
04/03/2024	L'importance du port des EPI	11
11/03/2024	Gestion et tri des déchets	15
19/03/2024	Gestion rationnelle de l'eau et Entretien des sanitaires	12
25/03/2024	Paludisme : causes, manifestations et prévention	8
02/04/2024	Drogue, alcool, tabac	9
09/04/2024	Importance de prendre soin des EPI	10



XI. GESTION DE LA SECURITE ET DE LA SURETE

11.1 Gestion de la sécurité en lien avec les accidents/incidents sur les chantiers du projet
Aucun accidents ou incidents n'est enregistré au cours de ce 1er trimestre de 2024.

Tableau 9 : déclaration d'accident

Date et heure de l'accident	Nom de la victime	Description de l'accident	Date de notification de	Gravité de l'accident (blessures)	Mesures d'atténuation prises par l'entrepreneur/promoteur	Mesures à prendre pour
-----------------------------	-------------------	---------------------------	-------------------------	-----------------------------------	---	------------------------

			l'accident a la BM	mineures/graves /décès)		prévenir l'accide nt
Néant						

11.2 Gestion de la sureté en lien avec la situation d'insécurité dans les zones d'intervention

Au cours de ce 1er trimestre de 2024, aucun risque d'insécurité n'a été identifié dans les zones d'intervention du projet en proie au terrorisme djihadiste et à d'autres risques sécuritaires (divers autres conflits comme conflits liés à la transhumance, conflits ethniques, etc).

XII. Renforcement de capacités

Au cours de ce 1er trimestre de 2024, les activités de renforcement portent sur la formation des employés du groupement d'entreprises NAD BTP/ AG Services sur les règles de travail sur chantier, l'importance du port des EPI, la santé, sécurité et l'environnement du chantier.

Les ouvriers ont été entretenus sur différents thèmes notamment : l'importance du port des EPI, la gestion et tri des déchets, la gestion rationnelle de l'eau et Entretien des sanitaires, les effets néfastes de drogue, alcool, tabac, etc.

XIII. Autres activités environnementale et social exécutée

Participation aux visites de chantier avec la mission de supervision de la Banque mondiale et à la formation sur la méthode de Geo-Enabling for Monitoring and Supervision – GEMS (géo-capacitation) organisée par la Banque mondiale du 20 au 22 février 2024. La méthodologie GEMS permet une collecte de données numériques structurées sur le terrain qui alimente automatiquement un système de Suivi et évaluation (S&E) centralisé.

XIV. Exigences administratives et autres applicables

Aucun changement en termes d'exigences légale, règlementaire ou normative applicables tant au niveau national qu'international n'est signalé sur le projet.

XV. Difficultés rencontrées et approches de solutions

Au cours de ce trimestre, aucune difficulté n'a été enregistrée.

XVI. Perspectives

Les actions retardées ou replanifiées sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Actions retardées ou replanifiées

No.	Activités (composantes, sous-composantes) prévues mais non mises en œuvre	Justification	Les actions à entreprendre	Calendrier
01	Suivi santé, sécurité et environnement des travaux de construction du bâtiment du CERME	Chantier en cours	Encourager l'entreprise à accélérer les travaux	Continu
02	Suivi de la mise en œuvre des instruments et outils de sauvegardes environnementale et sociale	Projet en cours de mise en œuvre	Veiller continuellement à la mise en œuvre des instruments et outils de sauvegardes du projet	Continu

Les activités prévues au prochain trimestre se présentent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : activités prévues pour le prochain trimestre

Tableau 11 : Activités prévues pour le prochain trimestre

No.	Activités	Description des activités de suivi	Echéances
01	Suivi santé, sécurité et environnement des travaux de construction du bâtiment du CERME	Vérification de validité de l'assurance tous risques, des mesures de protection sociale, les produits de la boîte à pharmacie, port effectif des EPI, hygiène et assainissement du chantier, la gestion des déchets, la gestion des plaintes, etc.	Continu
02	Suivi de la mise en œuvre des instruments et outils de sauvegardes environnementale et sociale	Suivi de la mise en œuvre des instruments et outils de sauvegardes du projet	Continu
03	Appui à la gestion des plaintes du projet	Enregistrement et résolution des plaintes	Continu
04	Appui à l'élaboration des outils spécifiques du chantier des travaux de rénovation des salles de l'INSE	Elaboration du PGES chantier, du PPGED, du PPSPS et du PAE	Mai 2024
05	Elaboration de rapports trimestriels	Rapport élaboré et transmis à la Banque	Juillet 2024

XVII. Conclusion et recommandations

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale est satisfaisante. Toutefois, le groupement d'entreprises NAD BTP/AG Services doit faire accélérer les travaux afin de pouvoir respecter le délai d'exécution tout en respectant les mesures de santé, sécurité et environnement du chantier.

Commenté [DW18]: Veuillez faire la corrélation avec le suivi et la mise en œuvre des mesures E&S lors des travaux

XVIII. ANNEXES

Annexe 1 : Tableau : Profil et conformité de la gestion de la main d'œuvre sur la période

Commenté [DW19]: Et la main d'œuvre du Centre?

Indicateur	Nationaux (prendre en compte tous les niveaux de découpages administratifs, villages/quartiers, arrondissements, etc.)				Expatriés				Total
	Sexe				Sexes				
	H	F	% H	%F	H	F	% H	%F	
Personnel d'encadrement l'entreprise (cadres aux postes de direction)	5	0	100%	0%					
Personnel d'exécution de l'Entreprise (employés)	20	0	100%	0%					
<u>Personnel du CERME</u>	<u>12</u>	<u>3</u>	<u>80%</u>	<u>20%</u>					
Nombre d'employés disposant d'un contrat en règle	5	0	100%	0%					
Nombre d'employés de l'entreprise ayant signé le code de bonne conduite	20	0	100%	0%					
Nombre d'employés âgés de plus de 18 ans	20	0	100%	0%					
Nombre d'employés âgés de moins de 14 ans	0	0	0%	0%					
Nombre d'employés de l'entreprise déclarés à la sécurité	00	00	0%	0%					

sociale (permanents et temporaires)									
Nombre d'employés du CERME déclarés à la sécurité sociale (permanents et temporaires)	12	3	80%	20%					
Nombre d'employés étant des personnes travaillant avec handicaps	0	0	0%	0%					
Autres (à préciser)									

Annexe 2 : Rapports mensuels du chantier

Annexe 3 : Tableau de bord du suivi de la gestion des déchets

Nom du sous projet : CONSTRUCTION DU BATIMENT DU CERME A L'UNIVERSITE DE LOME

Nom du chantier : site de construction du bâtiment du CERME

Période du 15 février 2023 au 31 mars 2024

1 - Tableau d'exploitation à compléter par l'entreprise au fur et à mesure du chantier					2 - Partie à compléter après réception des bordereaux/factures		
Phase du chantier	Date d'évacuation	Type de déchet	Type de stockage	Quantité totale (m3)	Traçabilité (N°BSD, n° facture...)	Quantité (en tonne)	Type de traitement

Annexe 4 : Etat d'avancement des recommandations de la précédente mission d'appui à la mise en œuvre du projet

N°	Recommandations /Actions à mener	Responsable	Responsables (Associés)	Échéance/délai	Principales tâches à exécuter	Principaux résultats obtenus/tâches réalisées	Taux d'exécution (%)	Actions restantes	Observations /Difficultés
					Signature de contrat =10%				

Annexe 5 : Synthèse des Activités HSE

Projet	Activités	Cumul Projet	Sous projet1	Sous- projet2			
	Nombre d'inspections effectuées sur les lieux des travaux	5	5				
	Nombre de non – conformités du trimestre en cours	02	02				
	Cumul du nombre des non – conformités depuis le début du projet	02	02				
	Nombre de non – conformités résolues	01	01				
	Nombre de non – conformités en instance de prises en charge sur les lieux des travaux	00	00				
	Nombre d'inductions enregistrées au courant du trimestre	00	00				
	Nombre de travailleurs enregistrés aux séances de Briefing quotidien	15	15				
	Nombre d'exercices sur feu effectués au courant du trimestre ou date de la dernière séance	0	0				
	Nombre d'exercices de situations d'urgences et/ou d'évacuations effectués au courant du trimestre (ou date de la dernière séance)	0	0				